



## FICHE Mission de Service Civique JOUER ENSEMBLE POUR GRANDIR ENSEMBLE

- Être âgé de 18 à 30 ans
- Mission de 7 mois, du 6/12/2022 au 5/07/2023
- 24h par semaine

### Mission

Développement des actions de sensibilisation à l'intérêt et l'importance du jeu libre, pour tous, sans discrimination d'âge, de genre, de catégorie sociale.

- 1) Participation à la conception et à l'animation d'espaces de jeux libres et ouverts à tous, notamment hors les murs. Dans ce cadre le/la volontaire est spécifiquement chargé.e de sensibiliser le public à l'intérêt du jeu libre, aux droits de l'enfant, et aux représentations sociales et culturelles qui peuvent être véhiculées.
- 2) Réflexion sur le fond de jeux et jouets, et l'aménagement proposé au regard des représentations culturelles et sociales véhiculées (par exemple les représentations de genre dans les espaces symboliques : dinette, garage...).
- 3) Création de supports de sensibilisation à destination des familles ainsi que des partenaires (exemple : livret de bonnes pratiques, malles à jouer inclusive...)
- 4) Participation à la conception et à l'animation de différents temps forts du jeu sur le territoire, en lien avec les différents partenaires (associations, écoles, jardins d'enfants, structures de la ville de Paris...) : La fête Mondiale du Jeu, le Forum du Temps Libre et des Loisirs.

### Atouts pour la mission :

- Curiosité et ouverture d'esprit : pour aller à la rencontre de publics hétérogènes, de tous âges, de toutes origines.
- Intérêt pour le jeu, sous ses différentes formes
- Avoir l'esprit d'équipe, travailler collectivement (équipe salariée, bénévoles, adhérents de l'association)
- Posséder une facilité de contact, d'animation, avec tous types de public, hétérogène et parfois fragilisés
- Entretenir un travail en réseau et dialoguer avec des interlocuteurs variés
- Intérêt et respect de l'esprit de l'association, ses règles déontologiques, ses principes d'action (valorisation du quartier et des personnes sans discrimination), faire abstraction de ses propres représentations pour accueillir le «quartier» avec le plus d'objectivité possible

### Conditions de Travail

- 24h/semaine
- Indemnisation de 473,04 euros par l'Etat, et de 107,58 euros versée par Le Petit Ney
- Prise en charge du Passe Navigo à hauteur de 50% ou Indemnité Kilométrique Vélo
- Travail du mardi au samedi
- Possibilité de travail en soirée en moyenne 1 fois/mois (16h – 24h)
- Repas du midi ou de la soirée fournis et compris dans le temps de travail

**Candidatures à envoyer à [lecafelitteraire@lepetitney.fr](mailto:lecafelitteraire@lepetitney.fr)**